

Rencontre en Région Pays de La Loire
Réseau National Musique et Handicap
en partenariat avec le
la commune de Chemillé-en-Anjou



Mardi 5 juin 2018
Théâtre Foirail



Personnes présentes

BERREZAIÉ Lucas, stagiaire à Orange Platine ; **Barberine BLAISE**, Coordinatrice du RNMH ; **Emmanuel CADET**, professeur de formation musicale à l'école de musique de Chemillé ; **Bernard CALMET**, directeur de l'école de musique de l'école de musique de Chemillé ; **Anne CHEVALIER**, Conseillère DRAC ; **Cyrille DEFAYE**, professeur de clarinette ; **Anthony DELESTRE**, association Un pas de côté ; **Émilie DUBÉ**, stagiaire au théâtre Foirail ; **Florence GRIMAUD**, professeur d'éducation physique au lycée Robert d'Arbrissel ; **Marie-Astrid HENRY**, responsable du service Culture, pôle rayonnement du territoire, Théâtre Foirail, commune de Chemillé-en-Anjou ; **Anne LEDRU**, professeur de violon et éducation musicale ; **Isabelle LORIEU**, professeur de formation musicale et d'accordéon à l'école de musique de Chemillé ; **Guy MÉZIÈRE**, musicien ; **David MORAND**, Directeur adjoint de l'école de musique Loire-Divatte et professeur de trompette ; **Jacques RIPOCHE**, Éducateur spécialisé au Foyer Odile Chalopin (AAHMA).

Les participants ont évoqué plusieurs questions qui se regroupent en trois axes :

- I. Comment accueillir les élèves en situation de handicap dans les établissements de pratique et d'enseignement artistiques ?
- II. Comment enseigner aux élèves en situation de handicap ?
- III. Comment monter un projet ?

Rappel du dispositif des projets Culture/Santé par Madame Chevalier.

Conclusion

I. Comment accueillir les élèves en situation de handicap dans les établissements de pratique et d'enseignement artistiques ?

1. Comment communiquer sur l'accueil pour tous en tant que structure d'enseignement ?

Les écoles de musique bloquent souvent sur cet aspect de la communication. Elles expriment ne pas savoir comment manifester le souhait qu'elles ont d'accueillir tout le monde et notamment les élèves en situation de handicap.

Une enseignante témoigne : « On est trois enseignants à se sentir *accueillants* ».

Un directeur témoigne : « À l'école de musique Loire-Divatte (44), nous avons mis les quatre pictogrammes sur les documents pour dire *on est ouvert à tous* ». Ce directeur pense que la première capacité d'accueil d'un établissement est son ouverture, affirmer qu'elle peut accueillir tout le monde. Les structures qui ne le font pas sont dans l'illégalité, mais il y a plein de raisons pour lesquelles elles ne le font pas.

Parfois les enseignants ne savent pas se positionner. L'envie est là mais il faut un consensus également avec la direction et/ou le Conseil d'Administration. C'est difficile pour des administrateurs de refuser cet accueil. On repère deux niveaux : l'accueil des personnes en situation de handicap autonomes et celles en structure médico-sociale. Les enseignants repèrent que parfois les parents ne sont plus trop présents quand leur enfant est placé en institution spécialisée.

« Une personne est venue frapper à la porte de l'école de musique. Deux enseignants se sont positionnés pour l'accueillir. Nous nous sommes demandés comment y répondre jusqu'au vocabulaire à employer : *handicapé mental, ça se dit ?* Nous avons accueilli et nous continuons à accueillir des élèves en situation de handicap, mais comment peut-on *mieux* les accueillir ? ».

- Les structures d'enseignement ont donc souvent envie d'accueillir, d'aider, de participer à des projets mais se demandent comment aller plus loin.

Pierre Bondu, éducateur spécialisé au foyer Gibertin s'occupe de la bande à Gibus (groupe d'artistes amateurs en situation de handicap) et est également parent. Il témoigne :

« *L'orchestre à cordes va les accompagner. Nous accueillons une élève depuis des années et nous la voyons prendre du plaisir. Mais nous avons vu les limites d'enfants atteints de perte de la vision progressive, au niveau de l'inclusion, qui étaient en cours de déchiffrage. Nous avons alors travaillé avec l'institut Montclair. A quel moment les retire-t-on du groupe ?!* ».

- Il y a de plus en plus de cas d'élèves en situation en handicap ; comment organiser les choses ?
- Où s'arrête le handicap ?
- Où place-t-on des enfants atteints de dyslexie ?

2. Le projet d'établissement comme levier

Certaines équipes inscrivent cette question de l'accueil des personnes en situation de handicap dans le projet d'établissement, d'autres non. Celles qui le font témoignent que cela est une aide à l'engagement des professionnels et à une meilleure perception partagée par tous, notamment les parents.

Une représentante d'école de musique indique de son côté qu'une convention précise les grands objectifs de l'établissement. Le Conseil d'Administration par le projet d'établissement dont le projet pédagogique, acte sa mise en œuvre. Ce projet d'établissement n'est pas signé par les élus mais visé par le département. Les critères de financements de l'établissement vont inclure ceux du département ce qui est un levier.

3. Des parcours personnalisés et la notion de référent

Les établissements qui créent des parcours personnalisés doivent communiquer dessus, sinon les familles ne sauront jamais que c'est aussi possible pour leur enfant. Si le handicap est trop lourd à gérer pour l'équipe enseignante, celle-ci cherche à voir ce qu'elle peut faire. Un enseignant relève : « Ça fait 5 ans que je travaille avec une MAS. On peut difficilement dire qu'ils n'ont pas leur place ». « Une maman est arrivée avec sa fille qui a de graves troubles du langage et qui veut faire du chant. Le cours de chant individuel est quatre fois plus cher que le cours collectif d'éveil musical, comment fait-on ? »

Pour concevoir ces parcours personnalisés et accompagner l'élève en situation de handicap, certains établissements ont créé un poste de *référent handicap*, ou confié cette mission à un enseignant. Pour autant, les postes de coordinateur ou référent handicap se développent et les personnes concernées ont à cœur de s'identifier et de travailler ensemble sur leurs problématiques communes. Les référents rencontrent les familles en début d'année pour réfléchir ensemble à la proposition.

II. Comment enseigner aux élèves en situation de handicap ?

4. Du travail empirique à la formation

Beaucoup d'enseignants confient travailler de façon très empirique. Certains se demandent même quelle est leur légitimité à accueillir ce public. « La loi est là mais comment y répond-t-on ? Reste-on au stade empirique ou cadre-t-on davantage les choses ? ».

Témoignage d'une enseignante artistique :

« J'ai une sœur handicapée mentale qui voulait apprendre la musique. Comme nos parents ne voulaient pas délaissier leur fille handicapée, ils nous ont inscrites toutes les deux à l'école de musique. Ma sœur a appris à lire la musique grâce à des gommettes durant 3 ans. Lorsque je suis arrivée à Chemillé en tant que professeur d'accordéon, j'ai accepté d'enseigner à une personne en situation de handicap, sans doute grâce à l'expérience avec ma propre sœur. Mais c'était ma seule référence et ma pédagogie fut empirique. Heureusement j'ai obtenu un gros soutien de la part des parents de cette élève qui assistaient au cours, afin de refaire faire à la maison. Mon élève a atteint une fin de 1^{er} cycle. Elle participe à différentes auditions, en solo et en duo ».

Autre témoignage :

Une jeune fille mal voyante suivait les cours de solfège. L'adaptation de son professeur fut nécessaire notamment dans le cadre d'un cours collectif. L'enseignante devait réécrire chaque mesure sur une page double, plus installer une lampe car l'élève avait besoin d'une bonne luminosité. Par la suite, la

professeure a utilisé une tablette sur laquelle elle entrait toutes les mesures. L'élève avait commencé par le solfège puis avait attaqué l'accordéon. Elle et son frère sont scolarisés à l'institut Montéclair.

- Chacun a besoin d'une réponse adaptée à sa structure et à ses besoins spécifiques.

5. Les instruments de musique

La question des instruments reste un vrai sujet dans les conservatoires et écoles de musique. Le monde du sport a beaucoup avancé sur ces questions-là, nous avons des progrès à faire disent les enseignants.

Le RNMH a rappelé à l'occasion de cette question le thème des dernières rencontres nationales du RNMH à Saint-Nazaire en 2017, afin d'informer sur l'existence d'instruments de musique adaptés aux personnes en situation de handicap.

Lors de ces rencontres, nous avons pu présenter

- Des instruments existants adaptés selon les possibilités d'une personne et de son handicap
- Des instruments inventés
- Des dispositifs assistés par ordinateur permettant de pratiquer la musique (notamment pour les personnes polyhandicapées).

6. La relation avec les parents

Certains enseignants évoquent leur difficulté à appréhender leurs élèves et leur handicap, sans avoir d'information spontanée de la part des parents.

« J'ai découvert deux élèves avec des syndromes autistiques, dont les parents ne m'avaient pas du tout parlé. Je leur ai donc enseigné *comme ça me venait*. Puis suite à une formation sur l'Autisme à Musique et Danse en Loire-Atlantique, les parents se sont mis à me parler. Nous sommes beaucoup plus dans l'échange. »

Une enseignante estime qu'ils en sont aux balbutiements dans leur structure. « J'essaie de prendre des contacts avec d'autres professeurs. On a formé un petit groupe d'enseignants qui travaille sur la question et puis on avance petit à petit. Les parents ont une telle connaissance de leur enfant qu'ils sont un réel allié ».

La médiation avec les parents d'élèves en situation de handicap n'est pas tellement différente qu'avec les parents des autres élèves. Beaucoup de parents d'enfants en situation de handicap n'ont pas envie qu'on voit leur enfant comme personne avec un handicap. Les enseignants reconnaissent qu'il faut aller chercher l'information. La situation de handicap de certains enfants est connue aujourd'hui, alors qu'elle a été ignorée pendant longtemps.

Certains professionnels observent que des parents font en sorte de *faire disparaître la différence de leur enfant pour créer l'inclusion*. Mais attention, chaque handicap a sa spécificité. Une personne en fauteuil ça se voit, mais une avec des troubles dys c'est plus subtil à identifier. « Je dis à mon équipe, il faut avoir du bon sens et de l'humanité. Et puis il y a des cas qui ne relèvent pas de notre métier. Si on accueille des élèves avec des troubles plus sévères, il faut se faire accompagner par des professionnels du soin ou du secteur médico-social ».

Bernard Calmet cite l'exemple de l'institut Montéclair qui accueille des malvoyants et non-voyants. « Les professionnels avaient mis le doigt sur le fait que les enfants voulaient voir tout le temps. Même ne voyant plus rien, ils disaient qu'ils voyaient encore. Mais sortis de leur environnement, les parents se rendaient compte que leur enfant ne voyait plus ».

Témoignage d'un père : « Mon fils a été accueilli en cours de percussion ; une pratique collective ne lui est pas accessible actuellement ». Il y a une implication avec les parents plus importante qu'avec les autres élèves.

Des enfants en situation de handicap ont été intégrés à l'orchestre à l'école. Une enfant est revenue à l'école pour faire du violoncelle. Elle est pratiquement aveugle. Sa maman est venue demander si le professeur pourrait la prendre dans sa classe. Il a fallu trouver des systèmes pour que les parents puissent travailler avec leur fille qui s'épanouit énormément.

L'école de musique de Chemillé tâtonne mais l'équipe est motivée et souhaite relever des défis. Les professionnels ont accompagné des personnes ayant eu des AVC : « C'est fou de voir à quel point la musique a des effets salvateurs ».

- Quelles sont les réactions des autres ?

« Le papa préjugait que sa fille ne jouerait pas dans le cadre d'auditions. Finalement, son enseignante restant à côté de la jeune fille, celle-ci a vécu ses auditions sereinement et aujourd'hui elle sort de sa chambre à la maison. Ça a été une sorte de thérapie pour elle ».

III. Comment monter un projet ?

Des questions de plusieurs professionnels émergent pour savoir comment construire un projet, comment travailler en partenariat. A quel moment ? Avec quel public ? Dans quels lieux ? Comment organiser les transports ? Comment trouver le financement ?

7. La méconnaissance intersectorielle

Bernard Calmet estime que ce n'est pas un manque de sensibilisé au monde du handicap, mais souvent la méconnaissance des acteurs sociaux. Ils sont assaillis de sollicitations socio-culturelles, de parents qui viennent avec leur enfant en situation de handicap. « Mais comment nous-mêmes aller dans un établissement handicapé ? Pour dire quoi ? ».

Un éducateur spécialisé témoigne que les assemblées générales ennuient tout le monde notamment les résidents et d'ajouter « Ce moment pourrait être l'occasion de recevoir une structure culturelle qui viendrait se présenter ».

Les différents professionnels évoquent le fait qu'il faille rencontrer les gens, discuter avec eux et être à l'écoute des parents ou autres acteurs et en même temps reconnaissent leur méconnaissance du fonctionnement des autres structures ou autre secteur d'activité : culturel/médico-social/spectacle vivant, souvent liée à la spécificité du vocabulaire de chacun.

- Si le champ linguistique est un frein au travail intersectoriel, l'interlocuteur peut être également la cause de la difficulté à bien se comprendre.
- Il y a une méconnaissance du monde du handicap pour les personnes issues de la Culture et réciproquement. D'après les expériences, il semblerait que ce soit davantage les structures médico-sociales qui aillent vers le secteur culturel et non l'inverse.
- L'interconnaissance est donc un préalable indispensable pour une collaboration et la co-construction d'un projet commun.



Anthony Delestre et résidents du foyer la Rogerie (ADAPEI)

8) Le partenariat

La réussite tient aussi aux individus. L'interlocuteur pèse dans la collaboration comme le poids de certaines structures d'ampleur peut peser dans le partenariat. Ce n'est ni de la bienveillance ni de la malveillance. La question des personnes identifiées dans la construction d'un projet est essentielle. Marie-Astrid Henry évoque l'exemple du Théâtre Foirail qui organise fréquemment des résidences d'artistes et qui travaille en partenariat avec des structures médico-sociales avoisinantes : « Quand une structure de pratique ou de diffusion accueille des artistes en résidence, il faut avoir en face des équipes motivées (enseignants/travailleurs sociaux) ».

David Morand met en garde en évoquant ce qu'il appelle *la culture de la prestation* dans le domaine médico-social ou de la santé. « Actuellement l'école Loire-Divatte monte un projet avec un hôpital. C'est compliqué de co-construire le projet à cause de cette culture de la prestation ». Cette école de musique propose des prestations avec un orgue sensoriel. L'équipe pourrait développer ces actions mais ce n'est la démarche de l'établissement. « Je souhaite qu'il y ait un projet derrière. C'est pour ça que la dynamique locale de partenariat consiste à l'interconnaissance » précise David Morand.

Dans les interventions d'orchestre à l'école de musique de Chemillé-en-Anjou, il y a de plus en plus d'élèves en situation de handicap. C'est une adaptation permanente aux différentes situations qui se présentent. Témoignage : « Une personne était autiste et aveugle. L'éducateur a été époustoufflé par l'effet de la musique sur cette personne. Au moment où la musique commence, ses tocs cessent et elle se pose ». L'éducateur encadrant est allé demander à Bernard Calmet comment faire plus. Ensemble ils sont allés voir Pierre Bondu qui leur a présenté le travail qu'il fait avec la bande à Gibus du foyer Gibertin : « L'effet qu'a eu ce groupe musical sur les élèves de l'école de musique a été très fort et ces derniers en sont très reconnaissants et très touchés ». La suite du partenariat a engagé un travail d'arrangements et l'orchestre des cordes va accompagner la bande à Gibus lors de la prochaine fête de la musique. Bernard Calmet ne se souvient pas de cas de moqueries.

La Bande à Gibus est très bien reçue par le reste des élèves de l'école de musique. Emmanuel recherchait une sensibilisation et faire bouger le regard des autres. Quand l'orchestre a joué pour le foyer Gibertin ils étaient particulièrement heureux d'avoir donné, apporté.

8. La notion de porteur de projet

Comment prendre le relais d'une personne « couteau-suisse » d'une structure quand elle la quitte ?

- Les porteurs de projet ont dans leurs missions la mobilisation des acteurs.

L'intérêt de solliciter différents partenaires tels que les Pôles Supérieurs et les CFMI est souligné.

- On évoque l'intérêt d'inscrire un module de sensibilisation au handicap dans la formation initiale.

9. Le financement

Un échelon manque parfois : la présence de la direction de l'établissement : « On doit continuellement rendre des comptes. Le financement est une question qui revient régulièrement ».

Orange Platine, qui a reçu une demande de l'IME (institut médico-éducatif) de Grassaloup (Bouchemaine) pour un atelier de rythmes signés, a trouvé dommage que cette demande se cantonne à cet IME. L'association a donc démarché plus largement d'autres établissements.

- Proposition de restitution commune par les différents établissements touchés par ce projet.

L'association APT AUTISME a obtenu une aide de la MDPH (maison départementale des personnes en situation de handicap) pour les activités artistiques d'un enfant en situation de handicap. Serait-ce une discrimination pour des personnes en situation de handicap qui auraient accès à un enseignement individuel ?

- Le RNMH est interpellé : pourrait-il être soutien à la recherche de financement ? > malheureusement le RNMH n'a pas les moyens humains pour accompagner les structures sur ces actions.

Exemple d'un projet quadripartite qui bénéficie d'une aide de la région.

Une classe du lycée et 7 résidents du foyer sont réunis pour 30 h d'ateliers de danse. La chorégraphe souhaite vraiment faire travailler des personnes différentes. Elle n'a pas envie de travailler qu'avec des personnes en situation de handicap car elle a l'impression qu'elle ne pourrait pas aller aussi loin que quand elle travaille en mixité. Une éducatrice danse systématiquement en même temps que les résidents.

- Les retours des résidents sont tous bons ou très bons. Le souci de l'an prochain est le succès du projet car trop de gens vont vouloir travailler sur ce projet.

Les écoles de musique dans le 44 sont très calibrées. Concernant les publics empêchés « On n'a rien. On est sur une zone très vierge ».

- L'information serait bienvenue à apporter lors de rencontres, notamment sur les dispositifs existants.

Rappel de l'historique du dispositif culture/santé par Madame Chevalier.

Pour la mise en œuvre régionale, ce sont les DRAC avec les ARS (agences régionales de santé) qui signent des conventions renouvelées pour 3 ans. Une centaine de dossier est instruite et une trentaine est retenue. Favorisation de l'insertion des patients et revalorisation des établissements.

Exemples de projets retenus :

- Organisation d'ateliers de pratique artistiques (pour les patients, leurs familles, leurs encadrants) ;
- Des accueils d'artistes ;
- Des collaborations avec des structures culturelles présentes sur le territoire (visite des coulisses, rencontres avec les artistes, ...) ;
- Actions en lien avec une fête nationale.

Critères d'éligibilité :

L'intervenant doit être professionnel (intermittent, artiste-auteur affilié à la maison des artistes - ...) ;

Le projet ne peut pas relever de l'art-thérapie ou de l'animation ;

Le budget de la demande ne doit pas dépasser 50% du budget global ;

Ce projet doit avoir une certaine amplitude dans le temps.

Exemples de projets accordés :

1. EPADH la Forêt en Vendée a été retenu pour un projet de concert intergénérationnel (Écriture de chansons – cd gravé – dispositif assisté par ordinateur) avec l'école de musique de Saint Jean-de-Mont ;

2. Dans la Sarthe avec des cérébraux lésés : chansons gravées sur un cd, réalisation d'un clip vidéo avec des ateliers autour de cette création sur une scène « le Sillo ».

Cette année 110 projets ont été présentés et la DRAC en a retenu 47.

En moyenne, une aide de 3.000 € est accordée par la DRAC. Le budget ARS/DRAC est de 160.000 €/an sur la Région.

Le *Sésam* obtient beaucoup d'aides car propose beaucoup de projets qui remplissent les critères.

Les *plus* sont le cv des intervenants, un descriptif du projet le plus argumenté possible.

- Attention : il faut anticiper la demande car le versement arrive tard par rapport à la date des demandes. Mais la connaissance du montant de ces crédits explique Mme Chevalier n'arrive qu'en février, puis sont crédités. Donc il existe un décalage incontournable.

La Drac explique à chaque fois à un candidat pourquoi il n'est pas retenu.

- Culture handicap est une ligne budgétaire (30.000 €/an) ;
- La Drac peut soutenir également un projet non soutenu par une structure médico-sociale pour une acquisition de fonctionnement (casque audio description par exemple) ;
- Culture/Justice concerne des projets qui se développent en prison ;
- Les projets Culture/ville sont portés par des préfectures et la Drac est sollicitée pour avis.

Enfin, la DRAC souhaitait en instaurant ces critères que les structures portent davantage les projets.

En conclusion de cette journée

Nous relevons la nécessité de formation pour les enseignants artistiques ;

La volonté des professionnels des différents secteurs d'aller vers une interconnaissance ;

Le souhait pour les enseignants d'échanger davantage avec les parents.

Bernard Calmet profite de cette clôture pour saluer le RNMH et l'initiative de cette rencontre en Région Pays de La Loire, car travaillant depuis trente ans sur le territoire, il ne connaissant ni ce réseau ni sa démarche.